



PRIX HOMMAGE ÂNÉS 2017 INFORMATION GÉNÉRALE

Le **Prix Hommage Ânés** vise à souligner l'apport d'une personne âgée engagée dans son milieu et qui a contribué de façon significative à l'amélioration du bien-être des aînés, de leur condition et de leur place dans la société.

MODE DE SÉLECTION

La Table régionale de concertation des aînés procède à l'analyse des formulaires de mise en candidature proposée par des organismes aînés ou autres de sa région et sélectionne une personne candidate répondant le mieux aux critères d'admissibilité et d'évaluation en vue de la recommander à la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au **Prix Hommage Ânés**, la candidate ou le candidat doit :

- être une personne âgée et résider au Québec;
- avoir consacré bénévolement temps et énergie à l'amélioration de la condition de vie des aînés;
- avoir à son actif des réalisations associées à **un ou plusieurs** des domaines d'activités suivants :
 - l'amélioration de la qualité de vie des aînés*;
 - la participation et l'intégration sociales des aînés;
 - le maintien et le développement des liens intergénérationnels ainsi que le transfert des connaissances;
 - la défense des droits et de la condition des aînés;
 - la lutte contre les stéréotypes et le développement d'une image réaliste du vieillissement (lutte contre l'âgisme);
 - la reconnaissance dans sa communauté;
 - la lutte contre la maltraitance envers les aînés;
 - le soutien aux aînés vulnérables.